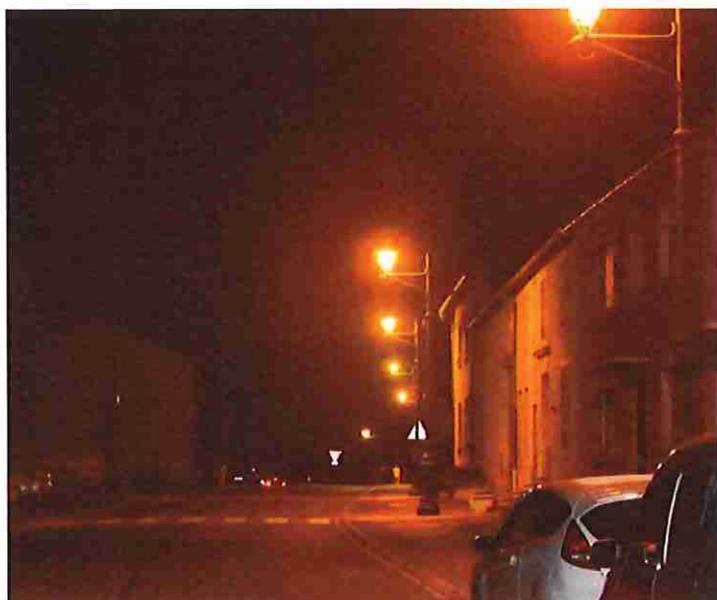


Rurange-lès-Thionville

Une 7e grille tarifaire pour CLSH, cantine et périscolaire

Le Républicain Lorrain - 02 mai 2025



La prochaine campagne de remplacement par du LED est prévue pour les rues principales de la commune.

Les élus ont voté une nouvelle grille tarifaire pour cantine, périscolaire et centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Les prix subissent une légère augmentation qui sera calculée en fonction du quotient familial et seront pratiqués au QF à partir de 3 001 € et plus.

Par ailleurs les édiles ont accepté la convention entre la CCAM et la commune, sur la mise à disposition et la répartition des tâches d'entretien pour les pistes cyclables, sentiers de randonnée et voies partagées.

Il a été décidé l'embauche de six jeunes de 18 ans et plus, pour les mois de juillet et août. Trois jeunes pendant quatre semaines en juillet et les trois autres pendant quatre semaines au mois d'août.

Le budget primitif 2025 adopté

Concernant les investissements, les dépenses s'élèvent à 502 340,12 € et les recettes à 533 570,12. Pour le budget fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 452 162 €.

Les indemnités individuelles perçues par les élus pour 2024 est de : 21 210,14 € brut, pour le maire. 8 138,76 € brut pour chacun des cinq adjoints. Et 2 860,92 € brut pour deux conseillers délégués et 476,82 € brut pour un conseiller délégué décédé en 2024.